

Agence centrale des prisonniers de guerre

Il devient en réalité hôpital militaire. S'il reste sous l'administration civile au contraire, il demeure hôpital civil, et l'on sait que les hôpitaux civils ne sont pas protégés par la Convention.

Dans le premier cas (militarisation), l'hôpital a le droit d'arborer le drapeau blanc à croix rouge, comme tout autre établissement du Service de santé officiel, auquel il est en fait incorporé, avec l'agrément de l'autorité militaire.

Dans l'autre cas, il serait à recommander que, selon les termes de l'art. 26 du Règlement de la Haye et de l'art. 5 de la Convention IX de la Haye de 1937, sur le bombardement par des forces navales, l'hôpital fût signalisé par de grands panneaux rigides partagés en diagonales, noirs en haut et blancs en bas, et qui soient bien visibles pour l'ennemi¹.

Les questions posées rentrent dans les nombreux problèmes qui ne sont pas tranchés par des dispositions formelles de la Convention et qui ne peuvent être résolus qu'en conformité de son esprit. Et s'il faut être prudent dans l'interprétation de ses dispositions pour éviter que l'adversaire ne la discute et n'en prenne prétexte pour ne pas observer les principes clairs et incontestables qu'elle contient, il appartient cependant aux organes de la Croix-Rouge de faire entendre partout la voix de la charité (*super arma caritas*, pourrait-on dire) et de revendiquer l'application de la Convention aux cas douteux, qui méritent cependant d'être tranchés selon le grand souffle d'humanité qui a inspiré toute cette convention. P. DG.

Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

(39^e article)

Allemands.

Cartes d'avis de capture. — Plusieurs milliers de cartes d'avis de capture libellées par des militaires allemands faits prisonniers au cours des récents combats dans la région d'El Alamein sont arrivées à l'Agence. Expédiées entre le 4 et le 9 novembre, ces cartes ont mis moins de quatre semaines à parvenir à Genève. Il s'agit d'une des transmissions les plus rapides reçues de prisonniers des camps du Proche-Orient.

¹ *Revue internationale*, mai 1940, page 56.

Agence centrale des prisonniers de guerre

Américains.

Prisonniers de guerre aux Philippines et à Formose. — L'Agence a reçu le 3 décembre, par radiogramme envoyé de Tokio par les autorités japonaises, une liste de militaires américains capturés aux Philippines. Cette liste, qui contient environ 200 noms, est la première source de renseignements obtenue sur les prisonniers de guerre aux Philippines. On se souvient qu'à la fin de novembre, l'Agence avait déjà reçu une liste analogue concernant des civils américains internés dans les camps philippins.

L'Agence a reçu en outre des autorités japonaises à Tokio un radiogramme lui fournissant la liste d'un certain nombre de prisonniers de guerre américains détenus dans le camp de Taiwan (Formose).

Civils rapatriés. — D'autre part sont arrivées des réponses à des enquêtes faites auprès de la Croix-Rouge thaïlandaise en vue d'obtenir des nouvelles de civils américains résidant dans ce pays. Expédiées de Genève en mai 1942, ces enquêtes ont été reçues à Bangkok en août. Les réponses ont été fournies aussitôt et sont rédigées sur formules de la Croix-Rouge thaïlandaise. L'Agence a été avisée depuis lors par dépêche que ces civils américains ont pu être rapatriés.

Britanniques.

Prisonniers en Malaisie. — Un télégramme expédié par le Bureau officiel de Tokio a fourni les noms d'un certain nombre de prisonniers de guerre britanniques retenus en Malaisie.

Messages familiaux. — L'Agence a enregistré l'arrivée des premières formules de message venant de la Côte d'Or (Afrique). Elles portent l'en-tête : «British Red Cross Society, Gold Coast Branch». Parties d'Accra le 26 septembre 1942, ces formules sont parvenues à Genève le 30 novembre, soit en un délai d'un mois environ.

Un certain nombre de messages sur formules, expédiés de Hong-Kong le 14 août, ont été reçus à l'Agence le 30 septembre. Ils portent le timbre humide de la Délégation du Comité international à Hong-Kong.

Agence centrale des prisonniers de guerre

Enquêtes. — Le Service britannique avait été appelé à entreprendre une enquête pour assurer la transmission à des civils britanniques résidant à Tien-Tsin (Mandchoukou) des nouvelles de leurs familles en Angleterre. Après une attente de plus de huit mois, les réponses à ces communications sont arrivées à l'Agence, qui les a aussitôt fait parvenir aux demandeurs.

Français.

Cimetière de camp. — Le journal mensuel du Stalag II B, N° 6, 1^{er} novembre 1942, publiée à l'occasion de la Toussaint les lignes suivantes :

Le Comité d'entr'aide s'est chargé de la réfection et de l'entretien des tombes du cimetière du camp, où reposent 154 camarades : 88 Français, 17 Belges, 20 Serbes, 29 Polonais. (67 Français ont leur tombe en Kommando).

Elles ont toutes leur croix avec inscription durable et couleurs nationales. Elles sont fleuries, entourées ; chacune a été photographiée et une épreuve adressée à la famille des défunts.

Nous remercions et félicitons les hommes de confiance qui se sont chargés d'accomplir le même geste pour nos camarades décédés en Kommando. Peuvent-ils également faire photographier les tombes ? Nous transmettrons les épreuves qu'ils nous feront parvenir. Naturellement, nous nous offrons à rembourser toutes les dépenses engagées.

L'appel lancé dans le « Piaf » a été entendu. La collecte a donné le joli total de 6.030 RM. Grâce à vous tous, le petit cimetière du II B est net, propre, fleuri. Vous pouvez en être fiers. Mais ce n'est pas le seul geste accompli pour témoigner notre attachement et nos sentiments vis-à-vis de nos malheureux camarades. Nous avons pensé à leurs familles.

Un organisme français à Paris s'occupe de répartir les secours allant de 200 à 1200 francs selon les charges de famille et l'état de dénuement. Nous lui avons fait parvenir 2.000 RM. et nous allons incessamment lui faire un nouvel envoi.

Une autre somme de 200 RM., a été adressée aux personnes qui ont pris à charge les enfants de trois camarades dont les femmes sont décédées. Nous vous remercions de votre aide. Que ceux d'entre vous qui n'auraient pas connu notre œuvre envoient leurs dons au Service des Sépultures du Stalag II B par lettre recommandée.

Nouvelles familiales de l'Afrique du Nord. — Au cours de la première semaine de décembre, le Service des « Messages civils » a reçu plus de deux mille télégrammes d'Afrique du Nord, et

Agence centrale des prisonniers de guerre

plus particulièrement du Maroc, qui transmettaient des messages familiaux à destination de l'Agence. Ces informations ont permis de rassurer nombre de familles de France qui, à la suite des événements du 8 novembre, ont fait appel aux Services de l'Agence pour obtenir des nouvelles des leurs se trouvant en Afrique française.

L'Agence a reçu, par l'entremise de la Croix-Rouge française de Casablanca, 100 messages télégraphiques communiquant des nouvelles à transmettre en France libre et en Suisse. Ces dépêches sont arrivées du Maroc à Genève dans le délai d'un ou deux jours.

De même, l'Agence a reçu une réponse à une demande télégraphique qu'elle avait adressée au Maroc. La réponse est parvenue quatre jours après l'expédition du télégramme de Genève.

Ces derniers temps, le Service télégraphique a enregistré dans le mouvement des dépêches plusieurs chiffres-records. C'est ainsi que le 7 décembre, le total des télégrammes reçus et expédiés a été de 1.010 ; le 10 décembre, ce chiffre s'est élevé à 1.515, le 14 à 1713. Il y a lieu d'indiquer que l'on compte dans ce nombre un contingent important de télégrammes apportant des nouvelles de familles en Afrique du Nord.

Du 7 au 18 décembre, un nombre total de 8.692 télégrammes a été enregistré.

« Fiche-témoin » permanente et « fiche synthétique » de renseignement. — Depuis plusieurs mois, un des Services nationaux de l'Agence, le Service italien, avait adopté pour son fichier la fiche-témoin permanente. Teintée en vert clair et imprimée en rouge, la fiche-témoin, résumait toutes les indications — demandes ou renseignements — concernant un prisonnier. Elle demeurait de façon constante dans le fichier. Ainsi, lorsque les fiches « demandes » et « renseignements » traitant d'un même cas sont retirées de la cartothèque à la suite d'une concordance ou d'une enquête, la fiche-témoin continue à fournir tous les renseignements nécessaires au pointage et au contrôle des fiches. Cette fiche-témoin a été perfectionnée et dénommée « fiche synthétique ».

L'introduction de la fiche synthétique, étudiée depuis plusieurs mois par la Direction technique, vient d'être introduite dans les

Agence centrale des prisonniers de guerre

Services britannique et italien. La fiche synthétique est imprimée en noir sur une carte portant la couleur du Service national. Elle permettra de simplifier les recherches en remplaçant l'examen d'un nombre souvent considérable de fiches accumulées autour du même cas par une seule carte, qui coordonnera, au fur et à mesure de leur arrivée, les détails relatifs aux recherches et aux informations recueillies. Ainsi toutes les précisions concernant un cas de prisonnier se trouveront condensées sur la fiche synthétique, qui fournira un état exact et tenu à jour des démarches en cours et des résultats obtenus.

La fiche synthétique en est actuellement à son stade d'essai dans les deux grands services nationaux que nous venons de mentionner. Il y a tout lieu de présumer que son emploi pourra être étendu peu à peu aux autres Services de l'Agence.

Fusion des Services militaires et civils en Services nationaux. — A la suite d'une décision prise récemment, la fusion, en un seul et même Service national, des Services « militaires » et « civils » de chaque pays, qui jusqu'ici avaient leur organisation distincte, a été réalisée à l'Agence à la fin de décembre.

A partir du 1^{er} janvier 1943, le Service dit national traitera, pour le pays auquel il est attribué, les cas de : Prisonniers de guerre ; Internés civils ; Civils ; Militaires internés en pays neutre (sauf exceptions prévues) ; Civils confinés en pays ennemis ; Evadés ; Réfugiés, Emigrés (sauf exceptions prévues) ; Démobilisés ; Rapatriés ; Sujets « loyaux », aussi bien que « dissidents », etc.

Chaque Service national s'occupera des ressortissants du pays auquel il est consacré sans tenir compte de la position politique actuelle de ce pays. Par décision prise au début de la guerre, le Comité international conserve la délimitation géographique des pays en guerre, telle qu'elle était au mois de septembre 1939, pour le travail technique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Cette nouvelle organisation des Services de l'Agence a pour conséquence directe la fusion totale des fichiers militaires, civils internés et civils, concernant une même nationalité. Cette mesure s'applique également à certains cas traités naguère par un

Agence centrale des prisonniers de guerre

autre service. Les « Généralités » concernant les questions militaires, internés civils et civils, continueront à être traitées par les membres du Secrétariat central, qui en sont respectivement chargés.

Les « Activités auxiliaires » (tri, expédition, archives, etc.), ainsi que les activités aux fichiers (classement, vérification, pointage), des anciens services civils et militaires, seront entièrement fusionnées. Il en sera de même pour les travaux de statistique, cotes, etc. Ces dispositions d'ensemble permettront de simplifier et d'unifier nombre de recherches. Il arrive par exemple qu'un cas traité d'abord au Service militaire se trouve mué, à la suite d'une démobilisation de troupes, en cas civil, puis redevient un « cas militaire » lorsque la personne recherchée se trouve de nouveau incorporée.

Cette nouvelle disposition permettra également d'assurer dans les Services de l'Agence une homogénéité plus complète des méthodes.

En même temps que s'opère cette fusion des Services militaires et civils en Services nationaux, l'on a prévu pour certains pays qui ne sont représentés que par un nombre restreint de cas, la constitution de Services de nations groupées qui traiteront les demandes concernant plusieurs Etats. Il y aura ainsi :

| | |
|------------------|---|
| Le Service Est : | pour les cas finlandais, roumains, hongrois, bulgares, etc. |
| » scandinave : | cas norvégiens, danois, suédois. |
| » balte : | cas lithuaniens, lettons, esthoniens. |
| » ibérique : | cas américains-latins, espagnols, portugais. |
| » divers : | cas turcs, iraniens, irakiens, suisses, etc. |

Chacun de ces services comprendra un fichier par nation.

Pour le Service allemand, la constitution des Services nationaux a provoqué tout à la fois une fusion des Services militaires, internés civils, et civils allemands et une disjonction des fichiers groupés dans la section « Front-Est ».

Désormais, comme il a été dit plus haut, un petit « Service groupé » sera créé sous le nom de « Est », et traitera les cas des

Agence centrale des prisonniers de guerre

Finlandais, Hongrois, Bulgares et Roumains. Les fichiers spéciaux des autres nations précédemment représentées au « Front-Est » seront transférés à leurs Services nationaux respectifs.

Le fichier commun « Front-Est », en revanche, sera conservé au Service allemand, qui continuera à y classer les doubles de chaque fiche des cas traités par les Services nationaux, et que ces derniers devront lui transmettre.

Secours intellectuels. — Le Comité consultatif pour la lecture des prisonniers de guerre avait été appelé à fournir au cours des mois antérieurs aux événements nord-africains un certain nombre de livres aux prisonniers britanniques des camps d'Algérie.

Or, une semaine après les débarquements américains en Afrique du Nord, le Service des secours intellectuels du Comité international recevait du représentant du camp des internés britanniques de Laghouat une lettre, datée du 9 novembre, l'informant de la liquidation de l'« Université de Laghouat ». Il écrivait :

Notre libération étant survenue, il reste à disposer des précieux volumes que vous nous avez envoyés. Les notices annexées à ces lignes expliqueront la façon dont cette liquidation a pu s'opérer — et cela, je l'espère, selon vos désirs — en tenant compte au mieux des circonstances. Nous vous exprimons les sincères remerciements du corps enseignant de l'« Université » ainsi que des étudiants pour votre aide effective et encourageante. Nous avons été des prisonniers qui ne furent pas oubliés.

Les notes jointes à cet envoi exposent les instructions remises aux internés en vue de la restitution des livres prêtés. Les internés ont été priés de rapporter à la bibliothèque avant leur départ, soit le dix novembre dès 10 heures du matin, les volumes qu'ils avaient encore en leur possession. Pour ceux d'entre eux qui désiraient se pourvoir de lecture pour le voyage de rapatriement, la bibliothèque avait décidé de laisser à leur disposition les livres dont la valeur marchande n'excédait pas 5 shellings. Quant aux livres d'un prix plus élevé, les internés rapatriés devaient signer l'engagement de les restituer à leur retour à un centre de Croix-Rouge pouvant les employer en

Agence centrale des prisonniers de guerre

faveur des prisonniers de guerre, ou de les acheminer à la section de la Croix-Rouge : « Livres pour prisonniers de guerre à Oxford ». Enfin la bibliothèque recommandait aux internés de laisser un certain nombre de livres — et surtout des romans — pour qu'ils fussent remis aux blessés alliés en Algérie.

Sections auxiliaires de l'Agence. — A l'occasion de la Noël, le Comité international a adressé aux Sections auxiliaires, en témoignage de reconnaissance pour leur collaboration infatigable et dévouée, un album préfacé par M. Martin Bodmer, membre du Comité international, et où sont groupés en fac-similés vingt-cinq témoignages émanant des chefs des divers Services de l'Agence aux travaux desquels les Sections auxiliaires ont activement participé.

Ces tâches de toute espèce, qui vont des fiches standard aux enquêtes les plus minutieuses, et les traductions dont sont chargés les collaborateurs de beaucoup de sections, réclament des instructions précises et une organisation méthodique. Grâce à la compréhension des personnes qui dirigent les sections auxiliaires, cette collaboration à distance a abouti à des résultats aussi excellents qu'utiles. Rappelons, à titre documentaire, que de janvier à novembre 1942, les collaborateurs de Suisse, tous bénévoles, ont écrit 3.859.042 fiches et enquêtes.

En adressant, en cette fin de décembre, tous ses vœux aux Sections auxiliaires et en les remerciant de la part qu'elles prennent infatigablement à ses activités, l'Agence exprime l'espoir qu'elle pourra, en 1943, compter sur l'aide des sections auxiliaires comme cela a été le cas au cours de ces deux dernières années.

Service social. — Créé en novembre 1941 et définitivement organisé à partir de janvier 1942, le Service social vient de présenter un exposé sur son activité au cours des onze derniers mois.

On sait que le Service social comprend une assistante sociale, qui met à la disposition des collaborateurs de l'Agence son aide, son expérience et ses conseils ; une commission sociale de cinq membres, qui examine les questions relatives au personnel et aux conditions de travail ; et une commission générale de onze

Activité du Service des transports maritimes

membres, qui soumet au Comité international les questions d'ensemble.

De janvier à novembre 1942, l'assistante sociale a assuré au total 1.619 consultations et visites à domicile. Elle a fait, d'autre part, 215 démarches auprès d'instances officielles, de médecins, de régisseurs, etc. pour des collaborateurs de l'Agence.

Quant aux initiatives prises par le Service social, elles ont porté sur les points suivants :

- Réduction de frais médicaux.
- Repas à prix réduits.
- Cantine et soupe.
- Fourniture de terrains pour la culture des jardins potagers.
- Plantation et récolte de pommes de terre.
- Constitution d'un Comité de dames qui s'occupe de fournitures urgentes de vêtements, meubles, etc.

Les résultats acquis au cours de l'année 1942 démontrent assez le rôle éminemment utile du Service social et du travail considérable fourni par son assistante.

Visites reçues. — Le Comité international a reçu les visites suivantes : M. Freire de Andrade ; M. Köver, représentant de la Croix-Rouge hongroise ; le comte Juan de Barcelone ; le général Besson ; M. Ménat.

Service des transports maritimes du Comité international de la Croix-Rouge

Pendant le mois de décembre 1942, les navires au service du Comité international de la Croix-Rouge transportèrent de Lisbonne à Marseille plus de 8.000 tonnes de secours destinés aux prisonniers de guerre de diverses nationalités.

Les événements du mois de novembre avaient fait craindre que le trafic en Méditerranée occidentale en souffrirait. Il n'en fut rien ; c'est en effet au mois de décembre que fut enregistrée la plus grande quantité de marchandises transportées jusqu'ici sur ce parcours par les navires du Comité international. D'autre part, malgré la forte augmentation des cargaisons déchargées à Marseille, l'acheminement par rail, de ce port à Genève, s'est effectué normalement.